



DÉCLARATION DE SERVICES AUX MEMBRES

Objectif :

La déclaration de services aux membres a pour but de fournir aux membres des informations claires et détaillées sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation ainsi que sur les différents services auxquels ils ont droit et sur les engagements de l'organisation envers ceux-ci. La déclaration de services aux membres vise à établir une relation transparente et claire entre l'organisation et ses membres, tout en respectant les principes de bonne gouvernance tels qu'établis par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir du ministère de l'Éducation du Québec auquel Karaté Québec doit se soumettre.

Ce qu'offre à Karaté Québec à ses membres :

- . Des règlements généraux
 - . Un règlement de sécurité reconnu par le MEES
 - . Un Programme d'assurance responsabilité civile générale à très bons coûts
 - . Programme d'assurance-accident pour l'entraînement et les compétitions
 - . Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) :
 - . Programme de formation continue en arbitrage
 - . Programme Sport-Études (secondaire) et Alliance Sport-Études (collégial et universitaire)
 - . Programme des athlètes identifiés ou de haut niveau
 - . Programme de bourses de Sports Québec pour les athlètes identifiés
 - . Programme de soutien financier à l'engagement des entraîneurs
 - . Équipe médicale complète lors des compétitions et des entraînements
 - . Les membres ceintures noires peuvent accéder au programme de reconnaissance de grade avec Karaté Canada
 - . Politique en matière de protection de l'intégrité.
 - . Politique de gestion des conflits.
- Et Politique sur la confidentialité et l'accès à l'information.

De plus, Karaté Québec offrent des compétitions avec des divisions Récréative (Débutant, Intermédiaire et Avancé) et Élite pour permettre aux athlètes d'affronter des adversaires de niveau athlétique similaire.